

## Avantages complémentaires : Stages des jeunes

Le service accorde une intervention cumulée maximale de 75 € par année civile et par bénéficiaire pour :

- les séjours en classes vertes, de forêt, de neige, de mer et d'éveil ;
- les stages sportifs, culturels, linguistiques et informatiques ;
- les camps des mouvements de jeunesse ;
- des activités en plaines de jeux.

Bénéficiaire de l'intervention, les bénéficiaires âgés de 3 ans à 18 ans.  
Pour bénéficier de cette intervention, il faut être en règle de cotisations.

### ***A compléter par l'affilié(e) ou apposez une vignette d'identification***

N° registre national :

N° d'inscription :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_ Bte : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ N° fixe ou GSM : \_\_\_\_\_

Vignette

### ***A compléter par l'organisateur du séjour***

Je soussigné(e) (nom et prénom), \_\_\_\_\_, déclare que l'enfant dont les coordonnées sont reprises ci-dessus, a bien participé à :

- un séjour en classes vertes, de forêt, de neige, de mer et d'éveil
- un stage sportif, culturel, linguistique ou informatique
- un camp des mouvements de jeunesse
- une activité en plaines de jeux

Nom de l'organisation : \_\_\_\_\_

Période du séjour : du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

La participation aux frais : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_ €

Date de signature :

Cachet et signature de l'organisation